



Edition 2008

Les coûts de fonctionnement

L'UESL s'est engagée dans la convention d'août 1998 à améliorer l'efficacité et la productivité du dispositif en fixant notamment des objectifs de réduction des coûts de gestion.

Un ratio de référence a été défini par l'Union visant à mesurer le coût de fonctionnement des collecteurs associés. Ce ratio rapporte les charges d'exploitation nettes des produits d'exploitation des collecteurs aux immobilisations financières nettes des provisions.

Matérialisant l'engagement de réduction des coûts de gestion de la PEEC par ses collecteurs associés, l'UESL a fixé un objectif de 1,35% pour 1999. La convention quinquennale d'août 1998 prévoit la poursuite de cet effort en affichant un objectif de 1,15% depuis 2000.

En 2006, le ratio de coûts de fonctionnement des associés collecteurs s'établit à 1,27%, soit 0,02 point de moins qu'en 2005.

Après avoir baissé de 1995 à 2002, passant de 1,65% à 1,17%, le ratio moyen a crû, légèrement pour 2003 et 2004 (1,20%) et plus fortement en 2005 (1,29%, soit un niveau proche de celui de 1998).

L'évolution observée depuis 2000 reflète conjointement une augmentation du volume des charges, d'abord modérée puis à un taux supérieur à l'inflation à partir de 2003, et une faible croissance des immobilisations. Les charges sont en 2006 supérieures à leur niveau de 2000 de 16% en euros courants et de 5% en euros constants. Cette croissance est en partie imputable au développement particulièrement soutenu de la distribution des aides aux personnes physiques par les collecteurs. Les immobilisations n'ont en revanche augmenté que de 1% sur la même période, soit un rythme inférieur à l'inflation. Ainsi, en euros constants, elles ont légèrement baissé de 0,6%. La diminution observée en 2006 est notamment expliquée par la hausse des provisions et la baisse des encours personnes morales, en particulier du fait de la croissance des concours sous forme de subventions aux dépens des prêts (1% Relance, ANRU, Foncière Logement).

COMPOSANTES ET VALEUR DU RATIO DE COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES CIL ET CCI

(Montants en millions d'euros courants et constants)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Charges de fonctionnement (A) En M€ courants	283	279	258	241	232	227	232	232	244	252	269	264
Charges de fonctionnement (A) En M€ constants	331	321	294	273	261	251	253	249	257	261	274	264
Immobilisations financières (B) En M€ courants	16 962	17 966	18 289	18 411	18 597	18 820	19 525	19 782	20 354	20 846	20 915	20 727
Immobilisations financières (B) En M€ constants	19 859	20 650	20 810	20 823	20 929	20 848	21 295	21 207	21 414	21 571	21 272	20 727
RATIO (A)/(B)	1,65%	1,56%	1,41%	1,31%	1,25%	1,20%	1,18%	1,17%	1,20%	1,20%	1,29%	1,27%

EVOLUTION DU RATIO DE COÛT DE FONCTIONNEMENT DES CIL ET CCI

Base 100 en 1995

